

La Maison-Dieu, 213, 1998/1, 113-122

René VIEILLECHAIZE

UNE ÉQUIPE DIOCÉSAINNE POUR LA PASTORALE DES OBSÈQUES

L'« équipe diocésaine pour la pastorale des obsèques » dont nous allons évoquer la mise en place et l'évolution a vu le jour dans un contexte socio-religieux bien spécifique. L'expérience (je dirais presque l'aventure) ainsi vécue n'a donc rien d'exemplaire ; elle est seulement le fait d'un groupe d'hommes et de femmes qui, avec leurs prêtres, ont accepté de s'engager dans ce nouveau service d'Église à une époque et en un lieu donné.

Des laïcs accueillent les familles en deuil

Dans nos paroisses comme dans bien d'autres, les prêtres se sont longtemps efforcés de rencontrer les familles qui demandaient pour un des leurs des obsèques religieuses et ceci est encore vrai là où les exigences locales le permettent. En quelques endroits cependant, la diminution du nombre de prêtres « à plein temps » a nécessité la mise en place de nouvelles dispositions. C'est ainsi que dans les années 1970 des laïcs, dont quelques-uns assuraient déjà un accueil au presbytère, ont commencé à rencontrer les familles en deuil et à préparer les cérémo-

nies comme nous le verrons plus loin. Une note résumant l'entretien était alors remise au prêtre chargé des obsèques. En conséquence le prêtre, bien souvent, ne connaissait pas la famille qu'il allait rencontrer à la porte de l'église.

Des laïcs participent à la célébration des obsèques

Le nombre de prêtres continuant à s'amenuiser, quelques-uns d'entre eux ont rencontré les plus grandes difficultés à assurer les obsèques et c'est alors qu'ils ont commencé à faire appel à des laïcs, non plus seulement pour rencontrer les familles mais aussi pour les aider à les accueillir à l'église et à participer activement aux célébrations (Mots d'accueil, lectures, chants...). Cette étape peut se situer autour de 1990. Et c'est ainsi que, de proche en proche, quelques prêtres par trop chargés ont demandé à des laïcs de « présider ¹ » certaines cérémonies, appelant de préférence ceux qui avaient déjà une bonne expérience de l'accueil et (ou) de la liturgie.

Ailleurs, quelques curés prévoyant à court terme ces mêmes difficultés ont proposé à des paroissiens généralement engagés de se préparer avec eux, en équipe, à participer activement puis, le moment venu, à « présider » lorsqu'il n'y aurait pas de prêtre disponible. Cette préparation s'est faite dans notre paroisse en une dizaine de réunions de travail, d'échange et de partage ; ceci à partir d'un petit ouvrage intitulé *Vers la lumière pour passer la mort* (CRER).

1. Il faut peut-être rappeler que c'est l'assemblée qui célèbre, par exemple l'Eucharistie, laquelle est « présidée » par le prêtre. Nous avons conservé jusqu'alors le même terme de « présidence » pour un laïc autorisé animant la célébration en l'absence de prêtre comme nous y autorisait notamment le dossier de la commission épiscopale publié en 1985. Aujourd'hui, souhaitant éviter toute confusion dans l'esprit des fidèles, le magistère réserve exclusivement cette appellation au ministre ordonné. Reste à trouver une dénomination satisfaisante, si possible pas trop dévalorisante pour le laïc responsable.

Traditionnellement en Seine-Saint-Denis, l'action sur le terrain est première, les structures diocésaines de concertation ou de formation ne prenant corps qu'à partir d'expériences concrètes. Ce temps était venu pour la pastorale des obsèques.

Un « état des lieux » dans le diocèse...

En avril 1992, un groupe de travail, réunissant une dizaine de prêtres et laïcs concernés ou intéressés, se propose de faire le point sur ce qui se vit dans le diocèse en matière de pastorale des obsèques ; de noter les expériences et les recherches en cours comme les questions posées et enfin de dégager quelques repères pour un travail de réflexion ultérieur.

Un tour de table confirme la diversité des situations :

- de 20 à 30 obsèques par an en certains lieux, de 150 à 200 ailleurs.
- Célébrations en paroisse mais aussi au funérarium ou en maison de retraite.
- Situations sociales, culturelles, expressions de foi et relations à l'institution diverses à l'extrême.
- Assemblées souvent imprévisibles pour les mêmes raisons.
- Différences notables dans les pratiques pastorales évoquées ci-dessus.

Le groupe se pose ensuite quelques questions :

- Quelles peuvent être, quelles sont les réactions des familles rencontrant un laïc alors qu'elles attendent un prêtre ?
- Quel rôle peut être dévolu à la communauté chrétienne dans la mesure où c'est une Église qui célèbre et qui prend en charge cette célébration ? N'est-il pas indispensable de mieux informer les chrétiens de leurs responsabilités dans ce domaine (visite au presbytère en qualité d'ami, de voisin, témoignage au jour des obsèques, visite éventuelle de la famille...).
- Comment permettre à des « chrétiens du seuil » de vivre une démarche d'ouverture à la foi et à l'Évangile à

l'occasion de leur deuil, les aidant ainsi à mieux « accepter » la mort de leur proche mais aussi, dans certains cas, à relire leur propre vie dans un nouvel éclairage ?

En conclusion, le groupe propose :

- Une préparation-formation spécifique des laïcs concernés soit à l'échelon paroissial (à condition de pouvoir réunir une équipe prêtre-laïcs même modeste), soit à l'échelon de la ville ou du doyenné.

- D'aménager les « filières » de la formation diocésaine actuelle afin qu'elle prenne en compte le problème des obsèques notamment dans le domaine de l'accueil et de la liturgie.

Le travail de ce groupe informel peut être considéré à juste titre comme fondateur de l'équipe diocésaine à venir. Quelques mois plus tard, un document pouvant être utilisé comme guide d'accueil des familles en deuil est diffusé dans nos paroisses sous le titre : « Points de repère pour un dialogue ».

Une « Commission diocésaine... »

Nos Doyens, réunis en octobre 1992, préconisent effectivement la mise en place d'une commission diocésaine qui aura pour tâche :

- de faire en sorte que des laïcs dûment appelés par leurs prêtres puissent prendre en charge l'accueil des familles et, le cas échéant, la célébration elle-même ; ceci par des moyens appropriés à définir ;

- d'obtenir la reconnaissance de ce ministère « institué » appelé en d'autres lieux « ministère de la compassion » ;

- de préparer un message de sensibilisation et d'information à l'usage des communautés paroissiales ;

- de fournir rapidement des informations concrètes et pratiques aux équipes existantes ou en cours de formation ;

- d'envisager d'urgence un lieu et une méthode de formation à l'échelon du diocèse.

La commission créée du fait même se réunit pour la première fois en décembre 1992. Elle publie quelques mois

plus tard un nouveau document intitulé : « La pastorale des obsèques ».

Le 10 octobre 1993, en la fête de Saint-Denis, un carrefour est consacré au même sujet, considéré comme, une des quatre priorités diocésaines pour 1993-1994. Les conclusions de cette rencontre n'apportent guère d'éléments nouveaux aux réflexions en cours sauf, peut-être, l'absolue nécessité pour les équipes locales de travailler en étroit partenariat avec leurs pasteurs. Il est encore plus évident aujourd'hui, après quatre ans de pratique, que l'avenir de la pastorale comme la réussite de sa mission, dans et hors de l'Église, dépend, essentiellement de cette indispensable collaboration.

Une formation permanente

Dans la mesure où il paraissait impossible de mettre en place, dans l'immédiat, une formation diocésaine spécifique du type de celle qui fonctionnait déjà pour d'autres Services (catéchèse, accueil, gestion...), il a bien fallu innover. La commission qui avait entre temps adopté le nom d'« équipe diocésaine pour la pastorale des obsèques » opte alors rapidement pour l'organisation de rencontres où pourront être mises en commun expériences, informations, réflexions et questions sur des thèmes *ad hoc*. L'atelier ou plutôt les ateliers diocésains étaient nés, le premier se réunissant effectivement en mars 1994.

Les ateliers

Ils sont annoncés par une ou deux insertions dans le bulletin diocésain d'*Info-Église-93* et par une circulaire circonstanciée adressée aux responsables de paroisse. C'est généralement l'équipe locale, si elle existe, le père curé ou le prêtre modérateur qui propose à tels laïcs de participer à l'atelier en fonction du thème retenu. Thèmes et intervenants sont choisis en fonction des demandes ou des besoins

que nous pouvons percevoir. À ce jour, et pour sept ateliers, ont été retenus :

- La place des laïcs dans la Pastorale des obsèques.
- Des laïcs en équipe avec leurs prêtres.
- Importance de la rencontre préalable des familles.
- Préparer la célébration, avec la famille... en équipe... à partir de quels documents... ?
- Le « mot d'accueil » de la célébration.
- Choix de la parole de Dieu et place de la prière dans la célébration.
- Comment exprimer une parole de foi et d'espérance en relation avec la vie (l'histoire) du défunt et de son entourage ?
- Comment, en relisant la vie du défunt et en tenant compte de l'assemblée prévisible, notre foi peut-elle nous aider à exprimer notre espérance ?
- Faire le point... Où en sommes-nous aujourd'hui dans notre paroisse, personnellement... collectivement... ?
- De quelle formation avons-nous besoin ? Sociologique, liturgique, théologique...

Certaines questions, souvent étrangères au thème, resurgissent pratiquement à chaque réunion alors qu'elles trouveraient sans doute leur réponse en paroisse. Par exemple :

– Le laïc-président doit-il porter un vêtement ou un signe distinctif (aube ou cape blanche pour les hommes comme pour les femmes, croix en sautoir...)?

Sur ce point, le choix peut (et doit) être fait en fonction des sensibilités locales mais il mérite réflexion en équipe, ne serait-ce que pour éviter toute confusion dans l'esprit des familles et autant que possible dans l'assemblée.

– Que faire lorsqu'une famille demande une messe alors que la célébration doit être assurée par des laïcs et qu'il n'y a vraiment pas de prêtre disponible ?

Ce point-là aussi doit faire l'objet d'un échange-partage en équipe tant il faut y répondre avec le meilleur esprit de charité fraternelle. Il est important, parce qu'une réponse trop brève ou trop rapide risque de blesser nos interlocuteurs. Mieux vaut prendre le temps de voir ce qui motive réellement leur demande, de voir si l'on fait bien la différence entre une « messe » et une « bénédiction », si l'on a

l'intention de communier, quelle participation on peut attendre de l'assemblée... Ceci dit nous aurons peut-être à trouver un prêtre coûte que coûte.

– Un laïc a-t-il le droit de « bénir » le corps lors du dernier adieu ?

Il a au moins le droit de tracer avec l'eau baptismale un dernier signe de croix sur le corps du défunt en commentant son geste à l'avance, geste qui va d'ailleurs être repris par la plupart des membres de l'assemblée. Il est bon de revoir ce que dit le *Rituel* au sujet des symboles que les funérailles reprennent au baptême (la lumière et le cierge pascal, le signe de la croix et l'eau en particulier).

Les difficultés du parcours

La difficulté majeure réside, comme nous pouvions le prévoir, dans la diversité des participants quant à leur expérience en matière d'accueil, de liturgie, de connaissance de la Parole, voire de participation à des obsèques.

Difficulté aussi du fait que nos thèmes ne correspondent pas encore à une progression programmée mais, comme déjà dit, aux demandes perçues comme les plus pressantes.

Difficulté enfin due au libre accès de chacun à l'atelier de son choix sans inscription préalable, ce qui aboutit de temps à autre à la rencontre de vrais « débutants » et de participants assidus, déjà actifs en leur paroisse. Ce système a autant d'avantages que d'inconvénients ; mais nous essayons, maintenant, d'organiser des ateliers d'initiation réservés à ceux qui commencent à accueillir et à accompagner les familles, comme à ceux qui commencent à se poser des questions, le plus souvent poussés en cela par leur prêtre. Il faut noter ici que ce nouveau service d'Église ne peut être assuré que par des personnes largement disponibles, ceci dans la mesure où elles doivent être libres au jour des obsèques, mais aussi dans les trois ou quatre jours qui précèdent pour la rencontre et la préparation. Le problème posé par la moyenne d'âge des équipes, et donc par le renouvellement de ses membres, est loin d'être résolu.

Évaluation des sept premiers ateliers (mars 94-mars 97)

- La fréquentation oscille entre 30 et 50 personnes.
- Quelque 120 laïcs (dont 40 hommes) ont participé à une ou, le plus souvent, à plusieurs rencontres.
- 47 paroisses (sur 87 que compte le diocèse) ont été représentées.
- À ce jour, une douzaine d'équipes locales sont actives, au moins sur le plan d'une préparation-formation.
- Des laïcs, hommes ou femmes, « président » en cinq paroisses.
- Les structures paroissiales évoluant comme l'on sait, des chrétiens plus nombreux découvrent ou acceptent de prendre leurs responsabilités de baptisés dans cette pastorale.

Perspectives et projets pour l'équipe

Il va de soi que l'équipe doit se remettre constamment en question pour tenir compte de l'évolution des situations « sur le terrain ». Elle doit suivre de plus près le travail des équipes locales, pour les aider au besoin. Les thèmes des ateliers à venir pourraient être choisis d'une façon plus méthodique, l'idée de « formation permanente » impliquant à la fois progression et approfondissement. Il faudra réserver, de temps en temps, une rencontre à un « échange-partage » sur ce que vivent les équipes actives.

Les laïcs engagés ressentiront la nécessité d'un ressourcement spirituel (de quel type et en quels lieux ?).

Si elle veut éviter de tourner en rond, il serait souhaitable pour l'équipe diocésaine de rencontrer d'autres formations du même type, peut-être à l'occasion de « journées » régionales ou nationales.

À noter enfin qu'indépendamment des ateliers, normalement destinés à une réflexion collective, de nombreux laïcs engagés ressentent la nécessité d'un approfondisse-

ment doctrinal ou théologique, quelquefois même de la mise à jour d'une catéchèse largement antéconciliaire. Il ne peut pas y avoir dans ce domaine de solution polyvalente, chacun arrivant là avec sa formation, ses expériences, sa spiritualité... et ses lacunes.

Il est probable aussi que l'accompagnement de ces « pauvres » que sont les personnes blessées par la mort d'un proche appellera un ressourcement spirituel (groupes de prière ou de partage de la Parole, cercles bibliques, retraites prêchées ou non...).

Pour conclure

Il semblait intéressant de conclure en constatant l'étonnante actualité d'un passage du « Dossier n° 3 de la Commission épiscopale de liturgie » publié en 1985 :

«... Il est cependant déjà clair que l'appel à des laïcs ne résoudra rien si l'on y voit seulement le moyen de soulager ou de remplacer les prêtres, et qu'il compliquera les choses si l'on ne précise pas un jour le statut et des animateurs et des équipes. »

Mais la toute récente diffusion, à quelques semaines d'intervalle, de deux documents majeurs précisant le sens mais aussi les limites de notre engagement, nous invite à une nouvelle réflexion et sans doute aussi à d'inévitables remises en question.

Il s'agit :

– de « Points de repère pour la pastorale des funérailles »², n° 13-14, de *Documents-Épiscopat* de septembre 1997

– et de l'« Instruction sur quelques questions concernant la collaboration des fidèles laïcs au ministère des prêtres » approuvée par le pape, le 13 août 1997, et publiée récemment.

2. Voir dans ce numéro la présentation de ce document, p. 123.

L'un comme l'autre de ces deux textes répondent effectivement à quelques-unes de nos questions, nous ramenant par la même occasion à une plus stricte observance de la législation postconciliaire et du Code de Droit canonique.

Il faut reconnaître que le document épiscopal français s'efforce surtout de baliser le chemin dans lequel nous nous sommes engagés, et ce, quelquefois de façon plutôt directe. Par exemple, en page 39 : «... on veillera donc à bien respecter les rôles des uns et des autres : que chacun fasse tout ce qu'il doit faire et seulement ce qui lui revient » (citation à relier bien sûr à son contexte).

Dans l'instruction romaine en revanche (instruction qui concerne, rappelons-le, l'ensemble de la vie pastorale), certains propos apparaissent tellement en décalage avec ce que nous vivons sur le terrain que l'on peut se demander à quelles Églises particulières ils peuvent bien être destinés.

Pour notre part, nous souhaitons continuer à œuvrer pour une étroite et fraternelle coopération entre prêtres et laïcs. Dans le cadre de notre engagement, nous souhaitons continuer à proposer aux « fidèles qui ne pratiquent pas habituellement » le visage d'une communauté ecclésiale tout entière concernée par l'accueil et l'accompagnement des familles blessées par la mort d'un proche, participant ainsi, avec nos limites, à l'universelle compassion dont Jésus lui-même nous montre l'exemple.

René VIEILLECHAIZE,

Diocèse de Saint-Denis en France.